

Note synthétique – Inventaire des zones humides sur la commune de Miniac Morvan

1. CONTEXTE

En 2014, L'association CŒUR Émeraude a été chargée par la mairie de la commune de Miniac Morvan de réaliser l'inventaire des zones humides sur son territoire communal dans la partie correspondant au territoire du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais (RFBB).

Cet inventaire s'inscrit dans le cadre du recensement des zones humides et cours d'eau porté par le SAGE.

Les prospections terrains se sont déroulées du 15 au 19 Mai 2014 et un premier rendu a été effectué auprès du Maire le 17 Juin 2014.

La définition loi sur l'eau des zones humides a été utilisée : « **Il s'agit des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.** ».

Depuis, la cartographie de l'inventaire a été validée sur le principe par M. Blain.

2. METHODE DE TERRAIN UTILISEE

La méthode combinait deux critères caractéristiques de détermination des zones humides :

- L'analyse de la végétation hygrophile
- Et
- des relevés à la tarière entre 25 et 50 cm de profondeur pour la présence de traits d'hydromorphie que sont les traits rédoxiques, les traits réductiques et les horizons histiques.



1 : Exemple de traces d'hydromorphie dans les sols

NB : réalisé en accord avec l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié en Octobre 2009 précisant les critères de définition et de classification des zones humides.

3. PREMIERS RESULTATS

- Surface communale:3103ha
- Surface communale inventoriée (Surface SAGE RFBB) :405ha
- Surface Zones humides inventoriées : **38,45 ha zone SAGE RFBB**

Remarque : Si la commune possède des zones à urbaniser sur la partie SAGE Rance Frémur Baie de Baussais (RFBB), Il est important de réaliser un inventaire plus complet de ces zones, en effet, le règlement du SAGE RFBB interdit la destruction de zones humides **dès le 1^{er} mètre carré.**

4. SUITE DE LA DEMARCHE

La démarche de validation de l'inventaire :

- Présentation en groupe technique (**si souhaité**) pour validation et/ ou modification
- Présentation aux agriculteurs concernés (**si souhaité**)
- Présentation en Conseil municipal et validation de l'inventaire.
- Envoi de l'inventaire à la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Baussais pour validation.